



Services sociaux placement

Par **Libellule40**, le **07/01/2020** à **07:27**

Bonjour à tous,

Bonjour à tous,

Je souhaiterais savoir je souhaiterais savoir Comment puis-je déposer plainte pour faux en écriture de faux. Dans le sens où mes enfants ont été placés (10 ans 11 ans) sur un rapport complètement mensonger.

Je ne sais pas comment apporter la preuve dans le sens où je ne peux pas faire témoigner mes enfants puisque je n'en ai plus la responsabilité. Je ne peux pas apporter la preuve puisque la psychologue de mon fils ne peut pas me faire de rapports. Je ne peux pas revoir le rapport établi auprès du TGIDans le sens où j'y suis déjà allé une première fois.

dans le sens où j'y suis déjà allé une première fois.

Merci d'avance infinimentDe votre réponse. Fleur

Par **youris**, le **07/01/2020** à **10:29**

bonjour,

c'est à vous qu'il appartient de prouver, donc de trouver les preuves à l'appui de vos affirmations.

déposez une plainte pour faux en écriture n'est pas anodin et les personnes contre qui vous avez déposé une plainte pourraient se retourner contre vous.

vous pouvez peut-être trouver des témoignages indiquant que ce qui est mentionné dans le rapport est faux.

salutations

Par **Jeje45**, le **08/01/2020** à **17:12**

Bonjour,

Je me retrouve avec des sacrée problème. Accuser de chose écrite qui ne sont pas prouver ! En août 2019, un juge pour enfants a statué une mesure d'urgence et placement pour mon garçon de 13 ans .

Mon garçon était suivi par une éducatrice spécialisé. Nous avons eu beaucoup de problème avec mon ado vole, dégradation, violence sur enfant de 3 ans et a l'école. Lors d'un rendez avec l'éducatrice. Nous avons montré à l'éducatrice que nous étions dépasser par les agissements de mon ado. Et que des punitions, des privations de certaine chose que l'ado aimais ne changeais rien ! Nous avons donc dit à cette éducatrice que nous étions à bout ! et qu'il faudrait qu'elle puisse faire quelque choses,avant que ceci nous pousse à faire une erreur. Car mon fils s'en prenais a sa belle mere en mon absence et a sont demi frere.Un dialogue s'installe et une demande de placement administratif a été demander. Or vu que la demande admistratif n'était possible l'educatrice a fait une demande urgence avec placement qui ce transforme en mesure judiciaire ! Alors l'éducatrice pour faire bouger les choses celle-ci à mentionner violence sur enfants du père et de la belle mère. De la le procureur de la republique ordonne un placement pour 6 mois au foyer suivi d'un ase referent Et la tous ce precipite le juge pour enfant est saisie et un jugement est rendu. dans le jugement il est mentionner violence sur mineur du pere et de la belle mere mais toujours avec l'autoriter parentale avec visite libre! et la c'est le basard pendant 3 mois les visites sont mediatiser! Quel ne devrais pas ! mon fils au foyer fugue, vole, ment , fume de la merde alors qu'il ne fumais pas a notres domicile enfin la fin de l'education donner a mon fils .
Que puis-je faire.